

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-130

SEANCE DU **MARDI 18 OCTOBRE 2022**

Le mardi 18 octobre 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 12 octobre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 26
Nombre de Membres présents : 21	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 5	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Eric MAUCORT à Hélène BERGER, Jean-Michel CHEMINOT à Christelle LAMBERT, Marc PLOUZEAU à Jean-Luc DUPONT, Laurent BAUMEL à Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES à Jean-Luc DUCHESNE.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Eric MAUCORT, Anne LUMEAU, Jean-Michel CHEMINOT, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Laurent BAUMEL, Louise GACHOT, Yoanna DESROCHES.

SECRETARE DE SEANCE : Marylène GACHET

Demande de subvention 2023 pour la maîtrise d'oeuvre de la restauration de l'église Saint-Maurice

L'église Saint-Maurice, classée monument historique en 1913, est aujourd'hui dans un état sanitaire préoccupant (désordres multiples dans les charpentes, petites chutes de pierre relevées régulièrement à l'intérieur comme à l'extérieur de l'édifice...).

Il convient donc de prévoir en 2023 une première tranche d'honoraires de maîtrise d'oeuvre et d'études, à mener par un architecte du patrimoine, dont le recrutement est en cours.

L'objectif est de compléter les études déjà existantes et d'aboutir à un phasage du chantier tenant compte de toutes les contraintes, architecturales et budgétaires.

Le montant des honoraires et des études est évalué pour 2023 à **100 000 €**. Cette somme est subventionnable jusqu'à 60% par l'Etat (DRAC Centre-Val de Loire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le lancement des études pour la restauration de l'église Saint-Maurice ;
- **DIT** que la somme de 100 000 € sera inscrite au budget primitif 2023 de la Ville de Chinon ;
- **SOLLICITE** l'aide maximum de l'Etat (DRAC) au titre des interventions sur les édifices protégés sur les monuments historiques ;
- **DIT** que les travaux ne commenceront que si les financements sont obtenus.

Fait à CHINON, le 21 octobre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le **28 OCT. 2022**

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage